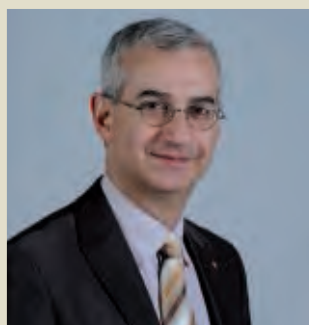


ÉDITORIAL

LES OBJETS CONNECTÉS DANS LA RÉVOLUTION DIGITALE

Par Daniel Nabet (82) Président du **CNRFID**, Chef de file du Plan « Objets Connectés Industriels ».



Daniel Nabet (82)

BIO EXPRESS

Polytechnicien (82) et Ingénieur Général des Mines, **Daniel Nabet** exerce, depuis septembre 2016, la fonction de Directeur Régional du groupe Orange pour le sud et l'est de l'Ile de France. Président du Centre National de référence RFID depuis 2012, il a piloté, à la demande du gouvernement, un groupe de travail sur les « Objets Connectés Industriels » en lien avec les plans de la Nouvelle France Industrielle. Vice-Président de l'école d'ingénieurs Telecom Physique Strasbourg, Daniel Nabet est Chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier des Palmes Académiques.

Les Objets Connectés ont fait irruption dans nos vies, et sont devenus en quelques années la coqueluche du buzz technologique ambiant.

Dans l'industrie et les services, ces Objets Connectés sont des facteurs majeurs de changement, modifiant les processus de fabrication, de distribution et de vente des entreprises. Ces Objets Connectés Professionnels sont encore plus prégnants en termes de révolution digitale que leurs cousins du grand public – robots, pèse-personnes ou montres connectés – même si c'est de manière plus discrète ! Derrière le développement de ces Objets Connectés professionnels se cachent des enjeux économiques et de souveraineté importants. Ces enjeux concernent principalement la traçabilité de ces objets et la possession des données qu'ils génèrent.

La traçabilité d'un Objet Connecté est vitale pour en connaître l'origine, la destination et l'usage dans un processus. Le contrôle des données générées par lui est tout aussi vital pour la protection des savoir-faire et des brevets des entreprises et, au final, de la vie privée des clients-utilisateurs individuels. Le respect de l'intégrité des données générées et le respect de la vie privée des utilisateurs seront les deux enjeux critiques pour l'acceptation large des Objets Connectés Professionnels dans le futur. Comme je l'expliquais, déjà dans ces colonnes, il y a 18 mois, l'Europe n'est pas démunie face à cette irruption, mais il faut que les acteurs économiques et étatiques se mobilisent pour en tirer le meilleur parti.

Le règlement approuvé le 4 mai dernier par le Conseil Européen est un pas important dans ce sens. D'ici deux ans au maximum, tout processus utilisant des Objets Connectés devra garantir le respect de la vie privée et l'intégrité des données personnelles générées.

Autorité d'Enregistrement Européenne unique dans son domaine du RFID, le Centre National de référence RFID s'est mobilisé dans ce cadre et, avec l'appui de l'État, met en place un référentiel afin de permettre aux entreprises de mettre leurs processus de fabrication, de distribution et de vente en accord avec la réglementation européenne.

Guide simple et pratique, ce référentiel sera un atout pour le développement des PME et des grands groupes français. Le Label issu de ce référentiel sera, de son côté, une garantie supplémentaire pour le respect de la vie privée de nos concitoyens. ■